

Image not found or type unknown



Indemnité différées après catastrophe naturelle

Par **Lili1409**, le **10/07/2017** à **14:11**

Bonjour j'ai été victime des inondations en juin 2016 . Un expert est passé et on s'est mit d'accord sur le montant du sinistre. J'ai donc reçu une indemnité immédiate de 75% de la somme et ils m'ont dit que les 25% restant seraient règle après la fin des travaux avec facture. Ma question est vu que j'ai changé la structure de la maison avec permis de construire sachant que je l'ai surélevé de deux étages pour plus avoir à revivre ça . Peuvent ils me refuser l'indemnité diffère sachant que la maison n'a pas été reconstruite à l'identique même si le surcoût de la construction a été pris en charge par mes soins?rnEn attendre de votre réponse.rnrnMme Cerqueira